RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 02734
Numéro SIREN : 349 923 219
Nom ou dénomination : ABCD DE L'EXOTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2017 sous le numéro de dépôt 15942

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°15942 en date du 18/07/2017

92B2734

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	334 272,66	334 272,66		5 507,06
Immobilisations corporelles				
Constructions	208 818,14	208 818,14		10 440,92
Matériel et outillage industriel	34 090,00	34 090,00		
Autres immobilisations corporelles	127 764,77	87 216,96	40 547,81	54 942,45
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 710,37		4 710,37	4 710,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**709 655,94**	**664 397,76**	**45 258,18**	**75 600,80**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Marchandises	139 997,07		139 997,07	160 560,68
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 023 182,96	198 007,77	825 175,19	1 195 289,85
Créances diverses	13 853,03		13 853,03	38 612,02
Disponibilités	692 794,01		692 794,01	389 834,89
Charges constatées d'avance	15 620,50		15 620,50	14 793,57
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 885 447,57**	**198 007,77**	**1 687 439,80**	**1 799 091,01**
TOTAL ACTIF	**2 595 103,51**	**862 405,53**	**1 732 697,98**	**1 874 691,81**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 18 JUIL. 2017
SOUS LE N° 15942

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100 000,00	100 000,00
Réserve légale	10 000,00	10 000,00
Autres réserves	384 619,85	377 476,05
Report à nouveau	-8 777,05	-8 777,05
Résultat de l'exercice	***55 892,83***	***7 143,80***
Subventions d'investissement	5 348,18	6 532,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**547 083,81**	**492 374,98**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 798,75	26 948,75
Emprunts et dettes financières divers	139 812,47	176 598,97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	831 563,76	1 059 201,63
Dettes fiscales et sociales	197 439,19	112 019,48
Autres dettes		7 548,00
TOTAL DETTES (1)	**1 185 614,17**	**1 382 316,83**
TOTAL PASSIF	**1 732 697,98**	**1 874 691,81**
(1) Dont dettes à plus d'un an	*10 151,14*	*16 797,06*
(1) Dont dettes à moins d'un an	*1 175 463,03*	*1 365 519,77*

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	8 513 474,39	9 788 892,87	*-1 275 418,48*	*-13,03*
Production vendue : services	2,32	2,46	*-0,14*	*-5,69*
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**8 513 476,71**	**9 788 895,33**	*-1 275 418,62*	*-13,03*
Autres produits d'exploitation				
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	57 017,33	28 604,62	*28 412,71*	*99,33*
Autres produits	96,85	32,19	*64,66*	*200,87*
Total des produits d'exploitation	**8 570 590,89**	**9 817 532,14**	*-1 246 941,25*	*-12,70*
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	7 247 224,43	8 672 797,92	*-1 425 573,49*	*-16,44*
Variation de stock de marchandises	20 563,61	-15 981,46	*36 545,07*	*228,67*
Autres achats et charges externes	436 529,89	451 810,37	*-15 280,48*	*-3,38*
Impôts, taxes et versements assimilés	79 002,76	70 872,98	*8 129,78*	*11,47*
Salaires et traitements	404 650,77	381 909,70	*22 741,07*	*5,95*
Charges sociales	201 798,14	198 295,45	*3 502,69*	*1,77*
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	30 342,62	48 606,50	*-18 263,88*	*-37,57*
Dotations aux provisions sur actif circulant	40 433,20	5 997,59	*34 435,61*	
Autres charges	16 025,15	97,70	*15 927,45*	
Total des charges d'exploitation	**8 476 570,57**	**9 814 406,75**	*-1 337 836,18*	*-13,63*
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**94 020,32**	**3 125,39**	*90 894,93*	
Produits financiers				
Différences positives de change	136,73	5 565,57	*-5 428,84*	*-97,54*
Total des produits financiers	**136,73**	**5 565,57**	*-5 428,84*	*-97,54*
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	3 387,70	3 739,85	*-352,15*	*-9,42*
Différences négatives de change	9 047,52		*9 047,52*	
Total des charges financières	**12 435,22**	**3 739,85**	*8 695,37*	*232,51*
RÉSULTAT FINANCIER	**-12 298,49**	**1 825,72**	*-14 124,21*	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**81 721,83**	**4 951,11**	*76 770,72*	

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**81 721,83**	**4 951,11**	*76 770,72*	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion		30 710,83	*-30 710,83*	*-100,00*
Produits exceptionnels s/ opérations en capital	1 184,00	7 284,00	*-6 100,00*	*-83,75*
Total des produits exceptionnels	**1 184,00**	**37 994,83**	*-36 810,83*	*-96,88*
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	579,00	34 863,45	*-34 284,45*	*-98,34*
Charges exceptionnelles s/ opérations en capita		938,69	*-938,69*	*-100,00*
Total des charges exceptionnelles	**579,00**	**35 802,14**	*-35 223,14*	*-98,38*
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**605,00**	**2 192,69**	*-1 587,69*	*-72,41*
Impôts sur les bénéfices	26 434,00		*26 434,00*	
TOTAL DES PRODUITS	**8 571 911,62**	**9 861 092,54**	*-1 289 180,92*	*-13,07*
TOTAL DES CHARGES	**8 516 018,79**	**9 853 948,74**	*-1 337 929,95*	*-13,58*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**55 892,83**	**7 143,80**	*48 749,03*	

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 1.732.697,98 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 8.571.911,62 Euros et dégageant un bénéfice de 55.892,83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».
En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.
Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à

ANNEXE

l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE pour un montant de 7 933 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la loi du 30 avril 1983 et au décret du 29 novembre 1983.

CERTIFIÉ
CONFORME
le 3/7/17

ANNEXE

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	334 272,66				334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**334 272,66**				**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol d'autrui	208 818,14				208 818,14
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 090,00				34 090,00
Installations générales	80 822,38				80 822,38
Matériel de transport	32 734,50				32 734,50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 207,89				14 207,89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**370 672,91**				**370 672,91**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Prêts et autres immobilisations financières	4 710,37				4 710,37
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**4 710,37**				**4 710,37**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**709 655,94**				**709 655,94**

CERTIFIÉ
CONFORME
Le 03/7/17

ANNEXE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	328 765,60	5 507,06		334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**328 765,60**	**5 507,06**		**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol d'autrui	198 377,22	10 440,92		208 818,14
Installations techniques	34 090,00			34 090,00
Installations générales	56 659,48	6 684,33		63 343,81
Matériel de transport	3 775,72	6 495,10		10 270,82
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 387,12	1 215,21		13 602,33
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**305 289,54**	**24 835,56**		**330 125,10**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**634 055,14**	**30 342,62**		**664 397,76**

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 10 ans
Construction sur sol d'autrui :	Consommation temps	sur 10 ans
Installations techniques :	Consommation temps	sur 5 ans
Installations générales :	Consommation temps	sur 10 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 3 à 10 ans

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

ANNEXE

ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	173 505,74	40 433,20	15 931,17	198 007,77
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	**173 505,74**	**40 433,20**	**15 931,17**	**198 007,77**
TOTAL DES PROVISIONS	**173 505,74**	**40 433,20**	**15 931,17**	**198 007,77**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*40 433,20*	*15 931,17*	

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	4 710,37		4 710,37
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	166 707,75	166 707,75	
Autres créances clients	856 475,21	856 475,21	
Personnel et comptes rattachés	11 653,13	11 653,13	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 199,90	2 199,90	
Charges constatées d'avance	15 620,50	15 620,50	
TOTAL DES CRÉANCES	**1 057 366,86**	**1 052 656,49**	**4 710,37**

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max (1)	1,69	1,69		
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	16 797,06	6 645,92	10 151,14	
Fournisseurs et comptes rattachés	831 563,76	831 563,76		
Personnel et comptes rattachés	63 029,61	63 029,61		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	107 556,27	107 556,27		
Etat - Impôts sur les bénéfices	11 795,00	11 795,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	14 743,31	14 743,31		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	315,00	315,00		
Groupe et associés	139 812,47	139 812,47		
TOTAL DES DETTES	**1 185 614,17**	**1 175 463,03**	**10 151,14**	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	*10 147,49*			

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	1 369,36
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**1 369,36**

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1,69
Emprunts et dettes financières divers	3 105,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 671,65
Dettes fiscales et sociales	96 878,54
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**112 657,38**

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	15 620,50
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**15 620,50**

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	100,00	1 000		

CERTIFIÉ
CONFORME
le 3/7/17

ANNEXE

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer				Valeur d'origine
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL	
Crédit bail mobilier					
Autres immobilisations corporelles	12 958,32	29 156,22		42 114,54	62 500,00
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	**12 958,32**	**29 156,22**		**42 114,54**	**62 500,00**
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	**12 958,32**	**29 156,22**		**42 114,54**	**62 500,00**

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements réciproques

	Montant
Crédit bail	54 840,44
Intérêts restant à courir sur emprunts	254,33
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	**55 094,77**

CERTIFIÉ
CONFORME
le 3/7/17

Cabinet verlet

Commissaires aux comptes
Damien VERLET

9 courJoncheret
78112 Fourqueux
Tel 01 42 23 61 72
Fax 01 42 23 61 73
damienverlet@hotmail.com

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

ABCD DE L'EXOTIQUE S.A.S.
37 avenue de Bourgogne
Batiment A3
RUNGIS cedex
94581 RUNGIS
Exercice clos le 31 décembre 2016

CERTIFIÉ
CONFORME
le 3/7/17

ABCD DE L'EXOTIQUE S.A.S.
37 avenue de Bourgogne
Batiment A3
RUNGIS cedex
94581 RUNGIS
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABCD DE L'EXOTIQUE SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

CERTIFIÉ
CONFORME
le 3/7/17

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Fourqueux
Le 15 mai 17

Damien VERLET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
9, cour Joncheret 78112 FOURQUEUX
Tél : 06 74 10 03 58
SIRET 485 014 203 00015

Damien VERLET
Commissaire aux comptes,
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Versailles

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 25 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé et remis en mains propres, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultats,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.
- Renouvellement du mandat de Président.
- Renouvellement du mandat de Mr. Damien VERLET commissaire aux comptes.

Nous vous précisons que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 55 892,83€ après déduction des amortissements et provisions réglementaires justifiées.
Ce bénéfice est la conséquence d'une année ayant des marges plus fortes.

Le chiffre d'affaire est le reflet d'un marché tous produits confondus.
La banane à l 'export a été travaillée avec une marge supérieure par rapport à l'année 2015.

La dette fournisseurs au 31 Décembre 2016 s'élevait à 831 563,76€

Le 10/01/2017 nous avons réglé	186 623,74€
Le 20/01/2017 nous avons réglé	324 726,01€
Le 30/01/2017 nous avons réglé	233 468,36€
Crédit	86 745,65€

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa gestion.

Deuxième RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame DOVAL, Présidente de la Société, ou son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

Troisième RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associées, constatant que le mandat du président expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Rungis,
Le 17/06/2017.

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

ABCD DE L'EXOTIQUE
SAS
Au capital de 100.000€
37 Avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS CEDEX
RCS CRETEIL B 349 923 219 0043

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'an deux mille dix sept

Le 17/06/2017

A 17 heures,

Les associés de " ABCD de L'EXOTIQUE ", SAS au capital de 100000 Euros, divisé en 1000 parts de 100,00 Euros chacune, ayant son siège à RUNGIS 94581, 37, Avenue de Bourgogne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, l'an deux mille seize, le 17 Juin à 17 heures sur convocation de la Présidente de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval, propriétaire de	401 parts
- M. Alain Doval, propriétaire de	390 parts
-M. Thomas Besnard, propriétaire	209 parts
-Total.....	1000 parts

Dès lors l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval préside la séance en sa qualité de la Présidente, conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Lecture du rapport de gestion établi par la présidente,

-Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,

-Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2016 et quitus à la présidente,

-Affectation du résultat de l'exercice social clos,

-L'assemblée est présidée par Mme Catherine DOVAL, en sa qualité de présidente de la société.

-M .D. VERLET, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué, est présent.

CERTIFIÉ
CONFORME
le 3/7/17

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant au moins à l'unanimité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée.

-L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêté le 31 Décembre 2016.

-Le rapport de gestion établi par la présidente,

-Les rapports établis par le commissaire aux comptes,

-Renouvellement du mandat de Président,

La Présidente déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée oralement ou par téléphone, le tout conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Puis elle présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Puis le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport général sur la certification des comptes sociaux et de son rapport spécial sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés.

Enfin la Présidente donne lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur la certification des comptes sociaux et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et sa présidente ou associés.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Elle fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les opérations réalisées par la présidente et du rapport général du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux, approuve les dits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, l'exercice social clos le 31 Décembre 2016 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de: 55 892,83euros en

CERTIFIÉ CONFORME le 3/7/17

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

conséquence, l'assemblée donne à la présidente quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés après avoir entendu la lecture le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et la présidente ou associées, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions intervenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, prend acte au vu du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 présentement approuvé et de l'affectation du résultat, que les capitaux propres de la société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés décide d'augmenter de 55 892,83 euros le compte réserve facultative réglementé qui sera de 440 512,68 euros portant à l'exercice clos le 31 décembre 2016.
Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associées, constatant que le mandat du président expire ce jour à l'issue de la présente réunion renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Les Associés

La Présidente

CERTIFIÉ CONFORME
le 3/7/17

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ